

Le 4 juillet 2005

AIR FRANCE ET KLM MAJORENT LA SURCHARGE FUEL

En raison de la hausse du prix du pétrole, le groupe a décidé d'augmenter les surcharges fuels à compter du 19 juillet 2005. Air France et KLM vont procéder à des augmentations différenciées de façon à atteindre des niveaux comparables. L'efficacité des couvertures carburant mises en place par le groupe permet d'en limiter la hausse.

Ces nouvelles hausses seront supprimées dès que le cours du baril repassera au-dessous de 50 dollars pendant 30 jours consécutifs.

Air France augmente la surcharge fuel de 1 euro sur les lignes domestiques, 2 euros sur les vols moyen-courriers et 4 euros sur les vols long-courriers. Cette augmentation est perçue sur les billets émis en France .

KLM Royal Dutch Airlines augmente la surcharge fuel de 14 euros par tronçon sur les routes long-courriers.